

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 19 mai 2015

L'an deux mille quinze et le 19 mai à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Thoard, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 15/05/15

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18
En exercice : 18
Qui ont pris part à la délibération : 15

Présents : Madame ROCHETTE (Barras) ; Madame FERAUD (Le Chaffaut St Jurson) ; Madame CASA ; Monsieur BOCCONI (Les Hautes Duyes) ; Madame BARDIN (Le Castellard-Mélan) ; Mesdames MARTIN, FERAUD, Monsieur PELESTOR (Mallemoisson) ; Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau) ; Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

Absents excusés : Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan), Monsieur GRAVIERE (Barras), Madame GILLY (Le Chaffaut), Madame LAXENAIRE (donne pouvoir à Maryline FERAUD), Monsieur Thierry MARTINO (donne pouvoir à Emmanuelle MARTIN)

Secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Objet de la délibération

47 – Approbation de l'ordre du jour.

Le Président propose qu'un point urgent soit rajouté à l'ordre du jour, à propos du diagnostic d'éclairage public.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion, assorti de cette modification.

Objet de la délibération

48 – Approbation du compte rendu de la réunion du 21 avril 2015.

Le Président rappelle que le compte-rendu de la réunion précédente (délibérations vérifiées par la secrétaire de séance, Chantal CASA) a été transmis avec les convocations, et demande au conseil s'il a des remarques.

Monsieur Jean-Claude FABRE, signale que son intervention sur la nécessité d'installer un panneau « baignade interdite » au lac de Vaulouve, n'est pas mentionnée. Par ailleurs, il s'étonne que ce panneau, réclamé depuis longtemps, ne soit toujours pas posé au barrage de Vaulouve.

Madame Françoise BERENGUIER-BOYER, précise que sont portées au compte rendu les questions faisant l'objet d'une décision, d'une délibération. Dorénavant, un point sur les sujets débattus sera fait en fin de compte rendu.

Elle précise aussi que le panneau a été posé (et photographié) le 13 mai 2015, mais a été déjà volé pendant le week-end, comme les précédents panneaux l'ont été dans le passé.

La CCDB devra acheter et installer de nouveaux panneaux, simples et en plastique.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, avec cette modification.

Objet de la délibération

49 – Ouverture de trois postes à la crèche suite aux avancements de grade.

Le Président informe le Conseil que le tableau d'avancement de grades, qu'il a validé pour 2015, a eu un avis favorable à la CAP ;

Il convient donc d'ouvrir trois postes à plein temps, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à la crèche, à compter du 1^{er} mars 2015.

La CCDB devra saisir le CTP pour demander la fermeture des trois postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces ouvertures de postes.

Objet de la délibération

50 – Déclaration de vacance de poste et recrutement.

Le Président rappelle que suite au départ à la retraite de Madame Marcelle MARTINEZ, le poste d'agent d'entretien de la crèche est vacant depuis le 1^{er} novembre 2014. Le Conseil communautaire demande au Président de procéder au recrutement et à la nomination sur le poste au 1^{er} septembre 2015, après la procédure de publicité réglementaire.

Objet de la délibération

51 – Future vacance de poste à la crèche (auxiliaire de puériculture).

Le Président explique au conseil qu'un agent de la crèche, nommé sur un poste d'auxiliaire de puériculture, est en disponibilité d'office dans l'attente de sa mise en retraite pour invalidité.

Dès que la procédure sera terminée, son poste sera vacant.

Le Conseil communautaire autorise par anticipation le Président à recruter, et à nommer un nouvel agent sur ce poste (diplôme requis : auxiliaire de puériculture) ouvert à plein temps, à la date où la vacance de l'emploi sera constatée.

Objet de la délibération

52 – Personnel saisonnier pour l'accueil de loisirs pendant l'été 2015.

Le Président rappelle au Conseil que la directrice de l'accueil de loisirs est actuellement en congé maternité. Dans le respect de la délibération autorisant le recrutement du personnel saisonnier nécessaire au fonctionnement de l'accueil de loisirs et de la délibération permanente autorisant le recrutement de personnel de remplacement d'agents absents, le Président informe le Conseil que la direction de l'ALSH sera assurée par un agent contractuel pendant l'été 2015.

.../...

Objet de la délibération

53 – Réorganisation du SIRES.

Le Président explique que la commission du personnel s'est réunie pour étudier les difficultés que rencontrent les trois agents du Service Intercommunal de Restauration dans leurs tâches et emploi du temps (délibérations du 18 septembre 2014 et du 30 octobre 2014).

Pour résoudre les contraintes horaires du poste de chauffeur, le Conseil Communautaire décide de demander le soutien du personnel de la commune de Thoard, pour assurer la surveillance des enfants de 12 h 00 à 12 h 30. Un agent communal sera donc présent à titre expérimental à la cantine, à compter du 1^{er} juin, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour remplacer le chauffeur qui restera au SIRES pour son temps de pause.

Au vu des résultats constatés dans le service, la convention liant Thoard à la CCDB sera modifiée.

Au vu des temps d'emploi annualisés des deux cuisinières et de leur emploi du temps journalier respectif, la commission du personnel devra rencontrer rapidement les deux agents, afin de faire le point sur leur poste et de faire des propositions de modification de temps d'emploi au Conseil.

Objet de la délibération

54 – Réflexion sur la MNT et l'action sociale par la CCDB.

Le Président rappelle que les collectivités peuvent participer financièrement aux contrats garantissant la protection sociale complémentaire souscrits par leurs agents (complémentaire santé, garantie maintien de salaire), à condition que les contrats aient un label.

Certaines communes de la CCDB ont déjà pris des décisions ou mènent une réflexion dans ce domaine.

Le Conseil communautaire est favorable à une prise en charge mais demande aux services de la CCDB de fournir des renseignements sur les contrats en cours, afin de se prononcer lors d'un prochain conseil.

Objet de la délibération

55 – Plan de formation 2015 -2016.

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes doit réaliser, ou mettre à jour, chaque année, le plan de formation de ses agents et le soumettre au conseil, certaines formations pouvant être payantes.

Les priorités du Plan de formation sont :

- Satisfaire aux obligations réglementaires de formation ;
- Renforcer l'hygiène et la sécurité au travail ;
- Accompagner les projets et les services de la Communauté par la formation de ses agents ;
- Contribuer aux évolutions des agents.

Le Conseil Communautaire approuve le Plan de formation 2015-2016, étant entendu que les actions non prises en charge par le CNFPT font l'objet d'un financement au Budget Primitif 2015 (secourisme, bilan de compétences...).

Objet de la délibération

56 – Obligations réglementaires de contrôle et vérification périodique des équipements ; obligations de formations dans la lutte contre l'incendie.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de nombreux biens (bâtiments, véhicules, terrains aménagés...) et gestionnaires de nombreux services impliquant du personnel ou du public.

La Communauté de Communes des Duyes et Bléone a divers contrats signés avec des organismes agréés, pour procéder aux contrôles et vérifications périodiques réglementaires. Néanmoins, les contrats existants ne satisfont pas à toutes les obligations réglementaires.

Le Conseil communautaire décide d'organiser des mises en concurrence entre divers organismes agréés pour :

- Procéder à toutes les vérifications périodiques (électricité, incendie, gaz, portes automatiques, appareils de cuisson...) spécifiques à chaque bâtiment .
- Assurer la maintenance des extincteurs situés dans tous les bâtiments et véhicules de la CCDB.

Le Conseil communautaire nomme Madame Chantal CASA, pour participer à l'élaboration des cahiers des charges et assurer le suivi des actions.

Pour ce qui est de la formation du personnel à la lutte contre l'incendie dans les divers bâtiments (exercices d'évacuation, utilisation des extincteurs), les centres de secours de Thoard et de Digne seront questionnés.

Objet de la délibération

57 – Désignation d'un élu au Comité de Rivière du SMAB.

Le Conseil Communautaire désigne Christian FLAMARION pour représenter la CCDB au Comité de Rivière du SMAB.

Objet de la délibération

58 – Plateforme de rénovation énergétique proposé par le Pays Dignois.

Le Pays Dignois a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateforme de la Rénovation Energétique de l'Habitat », lancé par l'ADEME et la Région PACA. Sa candidature a été retenue, sous réserve que le territoire d'intervention de la future plateforme soit plus large que le simple Pays Dignois, jugé trop restreint en termes de potentiel de rénovation et de zone de chalandise.

Le Pays Dignois a donc sollicité diverses communautés, parcs naturels et pays pour un partenariat dans le cadre de ce projet dont la première étape est la réalisation d'une étude de préfiguration de la future plateforme.

Le Conseil communautaire a la volonté d'inscrire la CCDB dans une démarche et désigne comme élu référent Madame Maryline FERAUD pour représenter la CCDB au comité de pilotage de suivi de l'étude de préfiguration. Madame Françoise BERENGUIER-BOYER est désignée comme technicien référent au comité technique.

Objet de la délibération

59 – Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

Le Président explique au conseil que la Région a accepté la candidature portée par le Pays Dignois pour un contrat Régional d'Equilibre Territorial. Ce contrat portera sur le périmètre du Pays Dignois et de la Communauté de Communes du Pays de Seyne, c'est-à-dire les quatre communautés de communes : CCABV, CCDB, CCHB, CCPS. Le chef de file sera le comité du Pays Dignois.

Le contrat conçu pour trois ans (2015-2017), avec une clause de revoyure à 18 mois, s'articule autour de quatre orientations :

- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique ;
- Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur la sobriété foncière ;
- Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emplois ;
- Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires.

Les collectivités doivent présenter leurs projets les plus structurants qui s'inscrivent dans une stratégie commune au territoire, selon les quatre orientations.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide de transmettre la liste des projets répertoriés dans les tableaux ci-après.

Objet de la délibération

60 – Motion de soutien au pastoralisme.

Le Président rappelle au conseil le texte de la motion pour la défense du pastoralisme proposé par le GDA des Duyes et Bléone pour toutes les communes de la CCDB.

Considérant que l'élevage pastoral est nécessaire pour l'économie des territoires de montagne et ruraux,

- Le maintien du pâturage est le gage de l'entretien des paysages et de la préservation de la biodiversité,
- L'élevage pastoral répond aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de proximité, qualité, lien au terroir, sécurité alimentaire et sanitaire,
- Les pertes directes et indirectes sur les troupeaux sont lourdes dans toutes les zones de présence du loup et deviennent inacceptables,
- Les moyens de protection sont de moins en moins efficaces face à des loups qui s'adaptent et craignent pas l'homme,
- Les chiens de protection, imposés en raison de la présence des loups, deviennent une contrainte majeure pour la fréquentation de la montagne et l'économie touristique, avec de forts conflits d'usage avec les autres activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Affirme la nécessité de faire connaître la réalité du problème du loup et de la souffrance des éleveurs ;
- Demande aux pouvoirs publics de représenter les éleveurs et de protéger leur activité et la qualité de leurs produits ;
- Prend note des nouvelles orientations affirmées par la Ministre de l'Ecologie facilitant les tirs de loups ;
- Refuse que la responsabilité pénale des problèmes pouvant résulter des chiens de protection retombe sur les éleveurs ;
- Interroge les pouvoirs publics sur le coût croissant que représente l'expansion continue des populations de loups ;
- Refuse l'abandon et l'ensauvagement de leurs territoires ;
- Affirme son choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants ;

- Réclame d'urgence une régulation opérationnelle du loup, avec des moyens adaptés et obligation de résultat, avec une réactivité réelle des pouvoirs publics prenant en compte les situations de détresse locale. Ces décisions pourraient être prises au niveau local en mobilisant notamment les chasseurs, et appelés à se traduire en plan de chasse, et dont la charge ne repose pas sur les seuls éleveurs ;
- Exige un déclassement du loup de la convention de Berne et de la directive habitat, de façon à sécuriser le cadre juridique facilitant la régulation des loups.

Objet de la délibération

61 – Activités périscolaires : mutualisation entre communes et communauté.

Le Président rappelle que la commission chargée des nouveaux rythmes scolaires s'est réunie le 7 mai 2015, en présence des représentants de toutes les communes.

Il rappelle aussi que toutes les communes ont délibéré pour préciser leurs attentes quant à l'organisation des activités périscolaires au niveau de la CCDB.

Il précise que la commune de Thoard va délibérer à nouveau, car la délibération prise correspondait à une décision dans l'attente de précisions et dans l'attente de la prise de position des autres communes.

Dans l'attente de la nouvelle délibération de Thoard :

- Au vu de la délibération de la CCDB en date du 3 février 2015 ;
- Au vu des délibérations des communes, Le Chaffaut (04/02/2015), Mirabeau (26/02/2015), Mallemoisson (14/04/2015) ;
- Au vu des courriers du Maire de Barras (16/04/2015) ;
- Au vu des débats en commission le 07/05/2015 ;
- Au vu des compétences de la Communauté inscrites dans ses statuts ;

Le conseil communautaire décide qu'à compter de la rentrée de septembre 2015 :

- L'organisation des activités périscolaires dans les écoles, dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, est de la responsabilité de la CCDB dans le cadre du PEDT (Projet Educatif de Territoire) intercommunal ;
- Les garderies restent dans la compétence des communes ;
- Les activités mises en place et le budget correspondant, dans chaque école, sont pilotés par la CCDB après accord des communes ;
- Toutes les actions se feront par mutualisation des moyens entre la CCDB et les communes. Les détails de cette mutualisation seront réglés par convention.
- Les détails du contenu de cette mutualisation seront présentés lors de prochain conseil par Monique LAXENAIRE, élue déléguée à ce domaine.

Objet de la délibération

62 – Diagnostic de l'éclairage public des communes de la CCDB.

Madame Maryline FERAUD, Vice-Présidente déléguée à l'énergie, rappelle que la CCDB a obtenu les subventions nécessaires à la réalisation du diagnostic de l'éclairage public des communes et a procédé à la mise en concurrence de huit bureaux d'études.

La CCDB a obtenu deux réponses et a demandé le soutien technique du Syndicat Départemental de l'Energie pour étudier les dossiers en réponse au cahier des charges.

Après analyse des offres, le Conseil Communautaire décide de confier le diagnostic à l'entreprise Jean-Pierre Maya Consultant, au prix de 6 575 euros H.T (montant prévu inscrit au budget : 9 255 euros HT) et autorise le Président à signer la lettre de commande.

Objet de la délibération

63 – Points divers évoqués en séance.

- Gérard PELESTOR souligne l'excellent travail du gardien de la déchèterie ;
- Emmanuelle MARTIN rappelle les difficultés de gestion du nombre de repas par le SIREs au jour le jour et le temps perdu à compter les tickets. La mise en place de cartes est urgente.
- Maryline FERAUD rappelle que la Commune du Chaffaut reste solidaire des questions relatives au SIREs alors que la commune n'est pas concernée par le service ;
- Gérard PELESTOR rappelle qu'il se propose de réparer les conteneurs en panne du SIREs : les deux conteneurs lui seront déposés en mairie ;
- Emmanuelle MARTIN signale des problèmes matériels récurrents à la crèche et demande que le suivi soit assuré plus régulièrement par le personnel technique ;
- Maryline FERAUD propose qu'une « main courante » ou carnet de liaison soit mis en place à la crèche pour une meilleure communication entre les agents ;
- Fabien BOCCONI propose que des actions de sensibilisation soient faites ou que du matériel soit prévu pour encourager le tri des déchets lors des fêtes de village ;
-

Emmanuelle MARTIN évoque le projet d'aménagement de la forêt domaniale de Mallemoisson, dossier ancien qui a été abandonné par la CCDB en raison du projet de déviation. Ce projet très intéressant mérite d'être ressorti et réétudié, puisque la déviation sera probablement reportée à une échéance plus lointaine car le prochain contrat de plan Etat Région 2015/2020, d'un montant de 30 millions d'euros, ne permettra pas de financer cette déviation.

Le Président,
Denis BAILLE.